



Commission d'accès
à l'information
du Québec

Québec
Bureau 2.36
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Sans frais : 1 888 528-7741 | renseignements@cai.gouv.qc.ca | www.cai.gouv.qc.ca

PAR COURRIEL

Montréal, le 17 avril 2024

[REDACTED]

N/Réf. : AI-2324-190

Objet : Votre demande d'accès

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 18 mars 2024 et faite en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*¹, afin d'avoir accès aux documents suivants :

« En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès, j'aimerais obtenir copie de tout document détenu par la Commission d'accès à l'information concernant l'interprétation et/ou avis donné par celle-ci en 2011 dans le dossier qui fait l'objet de l'article du Devoir suivant : <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/337247/acces-a-l-information-un-ministre-peut-etre-informe-des-demandes-de-l-opposition>

« Le ministre peut être informé des demandes d'accès à l'information de l'opposition, tout comme celles des journalistes ou de tout citoyen ». »

(Transcription intégrale)

En réponse à votre demande, nous vous transmettons les documents demandés.

¹ RLRQ, c. A-2.1, la Loi sur l'accès

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées

« Original signé »

Jorge Passalacqua
Directeur des affaires institutionnelles,
des communications et de la promotion
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Documents
Avis de recours